

et qui fait de nombreuses contre-propositions pour l'aménagement sur site.

Il demande que le document établi par Mr BASSEVILLE de la résidence Initials soit prit en considération.

Contributions n° 48 à 61 déposées le 10/10/2018 de Madame Mwqnsrblneau , Madame Petit, Monsieur Bouquet, Monsieur Omezzine, Madame Gonzales, Monsieur Lesdos, Madame Chang, Madame Cherniacoski, Monsieur Roze, Monsieur Benabid, Madame Benabid, Monsieur Mokhtari , Monsieur Nurdin et Madame Faniard

Ces 14 contributions sont identiques, elles font état d'un accord sur le document intitulé « Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS » et du soutien de la mobilisation contre le projet actuel de la ZAC Parc d'Affaires

Parmi ces contributions, 5 reprennent et précisent les oppositions qui relèvent du document « Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS » concernant :

- l'abattage systématique des nombreux arbres présents sur le site
- le programme C9 rue Vladimir Kramnik
- les grandes barres d'immeubles R+17 qui vont être construites

Contribution n° 62 de Monsieur Gral déposée le 10/10/2018

Monsieur Gral déplore que les derniers grands espaces disponibles à Asnières sur Seine ne permettent pas d'avoir des espaces vert conséquents et de qualité (il n'y a que de petits parcs à ASNIERES souvent de la taille d'un hectare). En comparant le parc de 12 hectares qui a été réalisé au dock de St Ouen, il déplore le bétonnage dans les 3 quartiers bords de SEINE et considère que le quartier parc affaire qui n'aura qu'un parc de 6000m2 sur un espace disponible de 16 hectares est vraiment très faible pour un quartier dit « écologique »

La construction de serres sur les toits ne peut pas remplacer un vrai parc de la taille de 4 ou 5 hectares.

Il considère que l'architecture des immeubles est laide et souvent d'une hauteur trop élevée et précise que la grande tour avec du végétal tout en haut est d'une laideur rare.

Si Asnières veut devenir une ville où il fait bon vivre, elle doit arrêter ce bétonnage massif qui est visible dans tous les quartiers de ville.

Contribution n° 63 de Monsieur Gerst déposée le 11/10/2018

Monsieur Gerst fait part de son accord sur le document intitulé « Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS » et il soutient la mobilisation contre le projet actuel de la ZAC Parc d'Affaires.

Contribution n° 64 de Madame Legallois déposée le 11/10/2018

Madame Legallois considère que le projet a amplement été modifié depuis la commercialisation des logements, sans consultation des premiers occupants du quartier.

Elle est horrifiée par les "émergences" démesurées dont la construction est projetée.

Des immeubles excédant R+8 sont globalement mal perçus et de nature ruiner l'aspect d'un quartier. Ils entraînent une perte de valeur de tous les immeubles voisins

Les tours du programme A3/4 marqueront l'entrée du quartier depuis la gare des Grésillons et ne donneront en rien aux visiteurs l'image d'un éco-quartier.

Elle souhaite un quartier harmonieux dont les immeubles conservent des hauteurs décentes (maximum R+8) Elle est très inquiète concernant la pollution de certaines zones du quartier et plus particulièrement de celle sur laquelle la construction du programme A3/4 est actuellement en cours.

Il lui semble ironique d'exproprier, pour une soi-disant cause d'utilité publique, l'association AIA dont l'activité est d'intérêt général en permettant le travail et l'insertion de personnes handicapées.

Elle est entièrement d'accord avec le document intitulé "Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS" et elle apporte tout son soutien à la mobilisation contre le projet actuel de la ZAC Parc d'Affaires

Contributions n° 65 et 66 déposées le 12/10/2018 par Monsieur Yoboue et Monsieur Felicite

Ces 2 contributions sont identiques, elles font état d'un accord sur le document intitulé « Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS » ainsi que du soutien de la mobilisation contre le projet de la ZAC Parc d'Affaires.

Contributions n° 67 de Monsieur Subtil déposée le 12/10/2018

Monsieur Subtil est désolé de voir les évolutions que le quartier est en train de vivre
Il demande de ne pas faire de gestion à court terme et de voir que les intérêts de la communauté, du quartier et de la ville.

Contributions n° 68 et 69 déposées le 12/10/2018 par Madame Loïs et Monsieur Cornille

Ces 2 contributions sont identiques, elles font état d'un accord sur le document intitulé « Retour des copropriétaires de la Résidence INITIALS » ainsi que du soutien de la mobilisation contre le projet de la ZAC Parc d'Affaires.

Les contributeurs rappellent qu'ils ont été sensibles aux arguments de vente comme l'éco-quartier avec ses nombreux espaces verts, des immeubles de faible hauteur et divers équipements et commerces.

Contributions n° 70 de Monsieur Baudrillart déposée le 12/10/2018

Cette contribution qui a fait l'objet de deux envois distincts sur le registre dématérialisé n'est comptabilisée qu'une fois.

En complément des documents précédemment déposés, Monsieur Baudrillart adresse une version modifiée de sa note d'observations sur la "PROBLEMATIQUE DU DEMENAGEMENT" de l'entreprise A.I.A. Il demande de considérer que cette nouvelle version annule et remplace la précédente, laquelle apporte les compléments ci-après :

Besoin en locaux

Si nous étions conduits à déménager, nous rechercherions de façon prioritaire :

- Une acquisition et non une location
- Un terrain nu constructible ou un immeuble en zone d'activité non menacée par un reclassement
- un terrain ou un local avec une surface au sol plus importante, soit avec une relative proximité par rapport à notre localisation actuelle pour perturber le moins possible les organisations de vie de nos salariés, soit à proximité de la zone aéroportuaire de Roissy pour optimiser nos transports.

Position de l'entreprise sur le principe du déménagement

La seule question qui se pose est celle des conditions de la faisabilité de cette opération à la fois par rapport à la nature de notre activité et par rapport aux disponibilités foncières que nous avons pu observer.

Nous ne cherchons pas à faire une plus-value et sommes prêts à prendre à notre charge le surcoût dû à une surface au sol plus importante

En dehors de la prise en charge du différentiel de prix dû au différentiel de surface du terrain, nous demandons que le bilan économique de ce déménagement soit neutre pour notre entreprise.

Caractère tardif de l'intérêt public de la ZAC

Avant la délibération du conseil municipal créant la ZAC, aussi bien le maire que le responsable de l'urbanisme de la ville ont affirmé que cet aménagement serait une opération de marché dans laquelle il reviendrait à l'aménageur de recueillir l'accord des propriétaires immobiliers de la zone, la ville déclarant clairement qu'elle ne mettrait pas en œuvre des procédures de puissance publique si certains propriétaires ne souhaitaient pas vendre. Ce n'est donc que tardivement, alors que l'aménageur a déjà pu acheter la majeure partie des terrains concernés, que l'argument d'une utilité publique est avancé.

Si A.I.A devait déménager Caractère d'intérêt public de notre activité

Le caractère d'intérêt public est reconnu par l'Etat à travers un agrément délivré par le ministère du Travail par l'intermédiaire du Préfet de région qui lui reconnaît le statut d' « entreprise adaptée » institué par la loi du 11 février 2005

L'intérêt public clairement reconnu à A.I.A entre ainsi en conflit avec l'éventuelle reconnaissance d'intérêt public de la ZAC, intérêt public d'ailleurs tardivement affirmé ainsi que mentionné plus haut.

Conciliation de l'intérêt public d'A.I.A et d'un éventuel intérêt public de la ZAC : maintenir A.I.A dans le périmètre de la ZAC

L'activité économique d'A.I.A ne génère aucune nuisance environnementale : elle n'émet pas de rejets polluants, ne produit pas de bruit, rejette dans le réseau d'assainissement public des eaux remises en l'état dans lequel elles ont été prises sur le réseau public d'alimentation en eau potable. Les quelques mouvements de véhicules utilitaires lourds ou légers restent très limités en nombre ne dépassant pas la dizaine.

Sa présence à proximité de bâtiments d'habitation ou de bureau ne saurait être considérée comme préjudiciable à une occupation paisible de ces locaux

Une solution permettrait à l'évidence de concilier l'intérêt public d'A.I.A avec l'éventuel intérêt public de la ZAC : elle consisterait à intégrer notre activité dans le projet d'aménagement soit en nous maintenant sur le même emplacement, soit en nous déplaçant à l'intérieur du périmètre de celle-ci, périmètre où sont par ailleurs prévues des activités économiques autres que les bureaux. Ce pourrait être soit dans un local affecté à notre seule activité, soit dans un local d'activité accueillant en plus d'autres activités économiques de services, artisanales ou commerciales

De nombreuses recherches de locaux ont été effectuées en privilégiant la recherche dans les Hauts de Seine puisque l'entreprise a une dette morale à l'égard de ce département qui a soutenu financièrement son implantation et que, par ailleurs, les aides aux entreprises adaptées adoptées en loi de finances sont ensuite régionalisées puis départementalisées. Changer de département pourrait donc soulever des difficultés par rapport à l'administration du ministère du travail.

La recherche a porté sur des locaux à acquérir car il serait tout à fait déraisonnable de charger l'activité de loyers récurrents compris entre 350 et 500.000 €. Les locaux ou terrains qui ont pu être visités jusqu'à présent présentaient tous des caractéristiques inacceptables : soit un prix dépassant très largement l'offre présentée par Citallios, soit demandant des modifications importantes grevant très lourdement le prix initial. C'est ainsi qu'un immeuble de Gennevilliers présentant un avantage de proximité évident s'est trouvé disqualifié par les 4 millions d'€ de travaux à réaliser pour que nous puissions y loger nos machines.

Nous ne pouvons enfin que déplorer que malgré plusieurs sollicitations Citallios n'ait pas jusqu'à présent accepté de nous aider dans cette recherche d'une nouvelle localisation alors que sa connaissance du terrain est sans doute unique sur le département.

Contributions n° 71 à 88 déposées entre le 12/10/2018 et 16/10/2018 par Madame Morin, Monsieur Brenot, Monsieur Balmy, Madame Partouche, Monsieur Bernard, Monsieur Madame Boclaud, Monsieur Archambault, Monsieur Madame Abasse, Madame Makni, Madame Pompeyo, Monsieur Jouini, Monsieur Salaün, Madame Doychinova, Madame Maucorps, Monsieur Garret, Madame Garret, une contribution sans nom et Madame Diez

Ces 18 contributions sont identiques, elles font état d'un accord sur le document intitulé « Retour des Copropriétaires de la Résidence INITIALS » ainsi que du soutien de la mobilisation contre le projet de la ZAC Parc d'Affaires.

Contribution n° 89 déposée le 16/10/2018 par Monsieur Basseville lors de la dernière permanence

Cette contribution est un communiqué du 12/10/2018 de la mairie d'Asnières qui est adressé à l'attention des copropriétaires de la résidence INITIALS.

Le communiqué traite de la parcelle située devant l'immeuble INITIALS (emprise de la blanchisserie industrielle) sur laquelle le projet de construire 13000m² de logements ne paraît pas satisfaisant comme cela a été précisé régulièrement par la municipalité.

Le nouvel objectif a étudié consiste à alléger le programme en abaissant la surface de plancher prévue pour les logements et de maintenir les peupliers, ce qui permettra un retrait d'une vingtaine de mètres de façade à façade

Le communiqué précise que le choix de l'allègement du programme et de la préservation des arbres n'est pas neutre financièrement et qu'il convient que chacun le sache.

Le communiqué se termine sur le fait que la municipalité a compris que la majorité des copropriétaires adhère à cette volonté et que comme cela demeure techniquement faisable, elle a décidé d'aller dans ce sens.

Contribution n° 90 déposée le 16/10/2018 par Monsieur Kadaoux lors de la dernière permanence

Cette contribution consiste à préciser qu'en septembre 2014, les documents ne montraient pas de programme C9 et que l'entreprise A.I.A et les peupliers restaient en place. Le plans joints datés du 01/09/2014 confirment la précision apportée

Une dernière contribution a été déposée le 16/10/2018 à 20h54 soit au-delà de l'horaire indiqué sur l'arrêté d'ouverture d'enquête et dans l'avis d'enquête.

La clôture de l'enquête ayant eu lieu le 16/10/2018 à 19h00, cette contribution, qui n'apportait pas d'éléments nouveau par rapport aux contributions précédentes, n'est en conséquence pas comptabilisée

B) Boîte fonctionnelle dématérialisée de la préfecture : 2 contributions

Contribution n° 91 de Monsieur et Madame Bouquet déposée le 10/10/2018

Ils souhaitent que les observations ci-dessous soient prises en compte:

- La sécurité :

La ZAC étant amenée à se développer il est étonnant de ne pas voir dans le projet d'antennes de police et de structures pour les pompiers, ce qui est surprenant quand on parle de 5000 nouveaux habitants

- Transports :

Aujourd'hui, aucune ligne de bus ne va au centre ville afin d'avoir accès aux services administratifs tels que la poste et la mairie. Il serait bien d'envisager comme évoqué lors d'une précédente réunion avec Mr le Maire et son équipe, la création d'une ligne de bus donnant accès au centre ville et à la gare SNCF ainsi que l'ouverture d'un relais postal pour les opérations courantes.

- Commerces :

Il faudrait privilégier l'installation de commerces de bouche "de qualité" dans le quartier.

- Logements sociaux :

Ils prennent note du devoir de chaque commune qui consiste à créer des logements sociaux, mais il faut veiller à ne pas regrouper ces appartements dans les mêmes zones afin d'éviter une trop forte concentration.

Contributions n° 92 de Monsieur Daussant déposée le 14/10/2018

Cette contribution qui a également été portée dans le registre dématérialisé n'est comptée qu'une fois dans la présente boîte fonctionnelle de la préfecture.

Monsieur Daussant est inquiet de l'évolution de l'urbanisation de ce quartier car le projet de ZAC qui avait été présenté par la municipalité a considérablement changé depuis 2015 et nous n'aurions pas investi si nous avions connu le projet actuel. La sur-densification des logements prévus dans ce quartier, avec des immeubles inesthétiques et de hauteur très inquiétante va occasionner une dégradation de la qualité de vie que ce soit au niveau de la privation d'ensoleillement ou de la circulation déjà saturée aux heures de pointe dans notre quartier (Rue Louis Armand et Avenue Pierre et Marie Curie). De plus, ces tours d'habitation risquent d'être difficiles à entretenir pour les futurs copropriétaires et bailleurs sociaux et leur aspect risque de se dégrader assez rapidement.

Ne peut-on pas privilégier une hauteur moins importante avec d'avantage d'espaces verts ou de jardins publics En effet le quartier de la Tour d'Asnières deviendra moins attractif notamment pour les cadres, car le projet ne préserve pas l'équilibre entre logements, bureaux, commerces, équipements publics et infrastructures nécessaires.

Une fois ce projet adopté, aucun retour en arrière ne sera possible et cela vaut vraiment la peine que l'on s'interroge maintenant sur le devenir de ce quartier.